

**N° D'ORDRE : 2018-011**

**MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER**  
**E X T R A I T**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Nombre de Conseillers*

*En exercice :* 29

*Présents :* 26

*Pouvoirs :* 01

*Excusés :* 02

*Absents :* 00

*Qui ont pris part  
à la délibération :* 27

*Date de convocation :* 23 janvier 2018

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

Etaient présents : M. Vincent GILLES, Maire – M. BALLESTER Alain – Mme MONTAGNE Françoise – M. HOEHN Gérard – Mme ROURE Simone - M. MARIN Michel – Mme GIOVANNELLI Marie-France - M. BLANC Romain (arrivé à 18h44) – M. LHOMME Bernard – M. KUHLMANN Jean – M. BOUVIER Remy – M. VENTRE Jean-Claude – Mme DEMIERRE Colette – Mme ROUSSEAU Brigitte – M. TOULOUSE Christian - Mme ESPOSITO Annie – M. CHAMBELLAND Michel - Mme PICHARD Laure – Mme. MATHIVET Séverine - Mme LABROUSSE Sylvie – M. GRAZIANI Frédéric - Mme ARGENTO Katia – M. COIFFIER Bruno – M. PAPINIO Raoul – Mme LEVY Séveryn - M. CORNU François.

Pouvoirs : Mme DEFAUX Catherine à M. Vincent Gilles, Maire.

Excusés : Mme BALS Fabienne - M. POUMAROUX Jean.

Secrétaire de séance : Mme ARGENTO Katia.

**11- PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX DE LA QUALITE  
DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2016**

Monsieur le Maire expose à Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux qu'en application de l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales pris pour l'application de la loi du n°95-101 du 2 février 1995, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est présenté au Conseil Municipal.

Il précise que ce rapport porte sur la totalité de la compétence assainissement exercée par la Métropole, à savoir la collecte et le traitement pour la partie collective et l'assainissement non collectif.

Après avoir donné toutes explications utiles, Monsieur le Maire présente ces éléments à l'Assemblée en soulignant qu'ils seront mis à la disposition du public.

Le conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**PREND ACTE**

- De la présentation du rapport.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 30 janvier 2018, pour extrait conforme.

**Signé : Le Maire,  
Gilles VINCENT**